

Tulle, le 29 avril 2013,

Alain VACHER

Conseiller Général du canton de Brive sud-ouest
Vice-Président du Conseil Général de la Corrèze
en charge des collègues

Appelé par Corrèze Environnement et l'AICN (Association pour l'Intégrité du Causse de Nespouls) à livrer mon opinion sur le « permis de Brive » relatif à la recherche de gaz de houille exploitable sur le sud-ouest corrézien, je leur ai adressé jeudi 25 avril la missive suivante, que je porte à votre connaissance pour information et éventuelle insertion dans vos colonnes.

Bien cordialement,

P/O Alain VACHER,
Alain Baquier,
Assistant du groupe Terre de Gauche,
Conseil général de la Corrèze
063 063 54 63

Vous avez bien voulu solliciter mon positionnement sur la demande de permis déposée par la société HEXAGON GAZ concernant la recherche d'hydrocarbures dans le sous-sol du sud-corrézien.

Je me permettrais donc d'émettre deux remarques.

- Premièrement, ladite société parle de houille pour, me semble-t-il, ne pas parler de schiste. On pourrait supposer que le premier mot, évoquant la fierté ouvrière des bassins miniers, est sensé trouver un écho public plus favorable que le second, qui évoque inmanquablement la fracturation hydraulique et ses périls environnementaux connus et avérés. Le sol du Causse contient pourtant, à ma connaissance, largement plus de schiste que de houille. L'intérêt économique d'une multinationale ne saurait s'y tromper.
- Deuxièmement, ladite société nous vante son engagement à ne pas utiliser le procédé incriminé alors même que la fracturation hydraulique est, de toute façon, d'une efficacité trop réduite pour l'exploitation du gaz de houille. Exploitable dans les anciennes mines selon la technique bien maîtrisée du puits

vertical, ce gaz ne pourrait l'être ici que par puits horizontaux, or l'inévitable résurgence des eaux souterraines par ce type de galeries artificielles, à défaut de filtration naturelle, serait sans aucun doute chargée de métaux lourds. Que deviendront-ils, une fois à la surface ?

En tant que citoyen élu amoureux des paysages du Causse où je suis né, ai grandi et travaille la terre, mais aussi en tant qu'ancien professeur de physique chimie au fait des questions de géologie, je m'oppose fortement à la demande de permis de recherche déposé par HEXAGON GAZ. Le seul résultat de l'exploitation gazière envisagée serait une nuisance écologique supplémentaire pour la jouissance économique d'une poignée d'actionnaires. Non merci !

Les collectivités qui prendraient la responsabilité de ne rien dire aujourd'hui en prétextant un éventuel bénéfice économique feraient bien de se renseigner sur les conséquences engendrées par une telle exploitation : mise en danger de la santé des habitants, dégradations des voies de circulation, pollution de l'eau ou encore fin du tourisme dans notre région... Personne ne pourra dire demain « nous ne savions pas ».

Je vous prie de recevoir l'expression de mon soutien sans faille.
